



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Quatrième réunion du Comité consultatif

Le Cap, Afrique du Sud, 22–25 août 2008

**Titre : Rapport sur la mise en œuvre de
l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
2006-2008**

Auteur : le Secrétariat

CC4 Doc 16
Point 7.1 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS, 2006-2008

Objet

Ce rapport a été établi conformément à l'article X (j) et en exécution de l'article IX (1) et IX (6)(d) de l'Accord. Les renseignements contenus dans le rapport ont été obtenus des Parties par le Secrétariat conformément à l'article VII (1) (c) et à l'article VIII (10). Une fonction essentielle du Comité consultatif (CC) est de rendre compte à la réunion des Parties (RdP) de la mise en œuvre de l'Accord. Les objectifs principaux du rapport sur la mise en œuvre de l'Accord sont les suivants :

- fournir des renseignements sur l'évaluation des progrès accomplis vers les objectifs de l'Accord ;
- rassembler des informations sur les leçons apprises, y compris les réussites et les échecs, dans le but d'assurer la conservation des albatros et des pétrels de la manière la plus efficace et la plus effective ; et
- assurer un service de documentation sur la conservation des albatros et des pétrels.

Méthodes

Il a été demandé aux Parties, États de l'aire de répartition et autres intervenants de soumettre un rapport au Secrétariat en utilisant la présentation révisée lors de CC3 (voir le rapport sur CC3, Annexe 8). Les informations fournies ont été compilées par le Secrétariat et présentées sous forme de tableaux pour permettre d'évaluer plus facilement l'exhaustivité des rapports et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'Accord.

Résultats

Des rapports ont été reçus de huit Parties, trois États de l'aire de répartition et une organisation non gouvernementale internationale. La plupart des rapports reçus étaient conformes aux prescriptions concernant la présentation de rapports formulées à l'Annexe 8 du rapport sur la troisième réunion du Comité consultatif de l'ACAP (CC3) et portaient sur la période juin 2006 – mars 2008, et incluaient des informations antérieures, le cas échéant. Les rapports soumis ne contenaient pas tous des réponses à toutes les questions.

Les rapports témoignent d'un travail considérable accompli pour mettre en œuvre l'Accord, et le présent document ne prétend pas fournir un résumé complet du contenu de tous les rapports individuels. C'est plutôt un résumé des activités décrites dans les rapports en ce qui concerne plus particulièrement le Plan d'action, le programme de travail du Comité consultatif, et l'Accord, selon le cas. Pour des renseignements détaillés sur les divers programmes et activités, il convient de consulter les rapports des différents pays. Les rapports en question sont les suivants: Afrique du Sud (CC4 Doc 51), Argentine (CC4 Doc 42), Australie (CC4 Doc 43), Brésil (CC4 Doc 44), Chili (CC4 Doc 32), États-Unis (CC4 Doc 54), Nouvelle-Zélande (CC4 Doc 48),

Pérou (CC4 Doc 37), Royaume-Uni (CC4 Doc 53), Uruguay (CC4 Doc 43), et BirdLife International (CC4 Doc 55).

Comme dans le rapport fourni à la RdP2, pour essayer d'évaluer les progrès accomplis par les Parties dans la mise en œuvre de l'Accord, il a été procédé à une appréciation sommaire des actions annoncées par les Parties en réponse aux principales menaces qui pèsent sur les oiseaux de mer – cette appréciation figure au tableau 2. Dans la plupart des cas, les Parties qui ont soumis des informations au Secrétariat intérimaire font face à ces menaces dans une certaine mesure. Il n'est toutefois pas possible d'évaluer les progrès accomplis globalement par les Parties à l'ACAP, étant donné que les Parties n'ont pas toutes fourni des informations en vue de la préparation de ce rapport.

Bien que ces données constituent des progrès dans les efforts de conservation des différents pays, il existe toujours une lacune d'information sur les activités, annoncées ou réalisées, des Parties qui n'ont pas soumis de rapport. Il est essentiel que cette lacune soit comblée avant qu'il soit possible de procéder à une évaluation complète et exacte des progrès accomplis par les Parties vers la mise en œuvre de l'Accord.

La valeur des rapports actuels est difficile à évaluer parce que, bien qu'il soit manifeste que beaucoup a été fait par les Parties, États de l'aire de répartition et autres intervenants qui ont soumis un rapport, il n'est pas possible de déterminer si les mesures prises ont réussi à atteindre les objectifs de l'Accord, c'est-à-dire si une situation de conservation favorable pour les albatros et les pétrels a été réalisée et maintenue (article II.1) C'est seulement lorsque des indicateurs de performance auront été élaborés que l'Accord pourra en déterminer l'aboutissement.

Le document CC4 Doc 64 présente un processus pour identifier les questions de conservation prioritaires, sur la base d'informations tirées des évaluations d'espèce préparées récemment. Le processus présenté analyse chaque site de reproduction/population par rapport à quatre critères principaux : (1) tendance de la population, (2) paramètres démographiques, (3) menaces sur les sites de reproduction, et (4) menaces en mer, et établit des données de base par rapport à ces critères. Ce processus est non seulement utile pour hiérarchiser les questions de conservation, mais il pourra également servir à l'avenir à déterminer si les populations ont augmenté, diminué ou sont restées stables, et si les mesures prises par les Parties et les États de l'aire de répartition ont constaté une réduction des effets des menaces principales, comme les niveaux de capture accessoire. Ce processus est probablement plus utile pour déterminer les progrès accomplis vers la mise en œuvre de l'Accord que l'analyse actuelle des rapports des Parties, et il est proposé d'inclure les résultats de cette analyse comme élément du présent rapport lorsqu'il sera soumis à la RdP3.

Les rapports soumis par les Parties contiennent des informations abondantes qu'il sera difficile de communiquer à la Réunion des Parties sous une forme résumée. Une façon de permettre à la RdP de se familiariser avec les mesures prises actuellement pour mettre en œuvre l'Accord serait, pour chaque Partie, de fournir un bref résumé (150-200 mots) de ses activités, ou de fournir un exemple d'une mesure de conservation, ayant eu lieu au cours de la période de référence. Les Parties pourraient fournir ce résumé ou cet exemple, soit avant soit lors de la réunion de CC4, de façon à pouvoir l'inclure dans une section intitulée « Points saillants » [Highlights] du rapport fourni par le CC à la RdP. En même temps, les Parties, États de l'aire de répartition et autres intervenants pourraient vérifier l'évaluation de leurs rapports, présentée par le Secrétariat dans les tableaux 1 et 2, et corriger toute interprétation erronée, évitant ainsi le

besoin de prendre la parole pour signaler les corrections rédactionnelles lors de la réunion du CC.

Action requise des Parties, États de l'aire de répartition et autres intervenants

Il est demandé aux Parties, États de l'aire de répartition et autres intervenants de :

- vérifier le résumé, rédigé par le Secrétariat, de leurs rapports afin de s'assurer que les tableaux récapitulatifs correspondent exactement au contenu de ces rapports ; et de
- fournir un bref résumé (150-200 mots) de leurs activités pendant la période de référence pour inclusion dans le rapport sur la mise en œuvre de l'Accord fourni à la Réunion des Parties.

Tableau 1 (suite)

Parties à l'ACAP, États de l'aire de répartition et autres intervenants	Conservation des espèces							Habitats			Activités humaines				Recherche		Sensibilisation							
	Exposé des activités planifiées	Gestion d'espèces non indigènes	Exemptions de la prise	Utilisation et commerce	Plans de conservation des espèces	Mesures d'urgence	Programmes de reconstitution	Autres projets de conservation	Mesures de prot. des sites de reproduction	Gestion des ressources alimentaires	Gestion des zones marines importantes	Déclarations d'impact sur l'environnement	Gestion de la capture accessoire	Pêche INDNR	Pollution marine	Réduction des perturbations	Programmes de recherche en cours	Observateurs de la capture accessoire	Information/Formation des « publics utilisateurs »	Information / formation du public	Résumé de la mise en œuvre			
ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION																								
Bésil	.	.	●	●	●	.	.	●	.	●	.	.	●	●	●	●	.	●	●	.	●	●	.	●
États-Unis d'Amérique		●	.	.	●	●	●	●	●	.	.	●	●	●	●	.	.	●	
Uruguay	●	.	.	●	●	
AUTRES																								
BirdLife	●	●			●			●	●	●		●					●	●	●	●	●	●	●	

LÉGENDE

- L'activité a été signalée
- L'activité a été signalée mais n'a pas rapport à une espèce inscrite à l'ACAP

Table 2. Évaluation des mesures prises par les Parties à l'ACAP, États de l'aire de répartition et autres intervenants concernant des questions prioritaires de conservation des albatros et des pétrels

	Afrique du Sud	Argentine	Australie	Chili	Équateur	Espagne	France	Norvège	Nouv-Zélande	Pérou	Royaume-Uni		Brésil	États-Unis	Uruguay		BirdLife
Conservation des espèces																	
Plans de reconstitution/d'action en place																	
– pour certaines espèces/populations reproductrices inscrites à l'ACAP			●				●			●			S.O.	S.O.	S.O.		4
– pour toutes les espèces/populations reproductrices inscrites à l'ACAP									●				S.O.	S.O.	S.O.		
Gestion d'espèces non indigènes																	
– mesures en vigueur pour les populations menacées			●				●		●	S.O.	●		S.O.	S.O.	S.O.		4
– procédures de quarantaine prévues pour les sites de reproduction										S.O.	●		S.O.	S.O.	S.O.		
– procédures de quarantaine en place pour les sites de reproduction	●		●						●	S.O.			S.O.	S.O.	S.O.		
Utilisation et commerce d'espèces inscrites à l'Annexe 1 ?		No	No	No	No				No	●	No		No				
Mesures en vigueur pour éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) [IUU fishing]		●	●	●			●		●		3		●				
Conservation des habitats																	
Instruments juridiques et moyens d'action mis en œuvre pour protéger les sites de reproduction		●	●	●			●		●	S.O.	●		S.O.				4
La gestion durable des ressources marines tient compte des espèces-proies d'oiseaux de mer			●	●						●	2						4
Des zones marines protégées se rapportant à des espèces inscrites à l'ACAP :																	
– sont à l'examen									●	●	●		●				4
– ont été établies		●	●	●			●										4
Les visites touristiques des sites de reproduction sont prises en charge/ne sont pas permises			●	●					●	S.O.	●		S.O.		S.O.		

	Afrique du Sud	Argentine	Australie	Chili	Équateur	Espagne	France	Norvège	Nouv-Zélande	Pérou	Royaume-Uni		Brésil	États-Unis	Uruguay		BirdLife
Capture accessoire des pêches																	
Un Plan d'action national (PAN) est :																	
– en place, pêche palangrière seulement				●							1				●		4
– en place, chalutage compris									●		1						4
– en cours d'élaboration	●	●	●							●							4
Un programme national d'observation des pêches est :																	
– en cours d'élaboration				●						●							
– en place, espèces ciblées seulement			●						●				●				
– en place, espèces de capture accessoire comprises		●	●				●		●				●				4
– les oiseaux morts (tués par la capture accessoire) sont récupérés en vue d'études de provenance et autres	●		●						●								
Les niveaux de capture accessoire sont :																	
– quantifiés, en baisse			●				●				●						
– quantifiés, en hausse																	
– quantifiés, pas de changement depuis 5 ans																	
Des mesures d'atténuation sont :																	
– à l'essai		●	●				●				●		●	●			4
– utilisés et obligatoires	●	●	●	●			●		●		●			●	●		

	Afrique du Sud	Argentine	Australie	Chili	Équateur	Espagne	France	Norvège	Nouv-Zélande	Pérou	Royaume-Uni		Brésil	États-Unis	Uruguay		BirdLife
Programmes de recherche																	
Il existe des programmes de surveillance des populations																	
– pour certaines espèces/populations reproductrices inscrites à l'ACAP	●	●	●	●	●				●	S.O.	●		S.O.				4
– pour toutes les espèces/populations reproductrices inscrites à l'ACAP										S.O.			S.O.				
Des études de poursuite sont :																	
– prévues	●						●		●								4
– en cours	●						●		●		●		●				4
Recherches sur l'atténuation de la capture accessoire sont en cours sur :																	
– les méthodes de pêche palangrière pélagique	●		●						●		●		●	●			4
– les méthodes de pêche palangrière démersale	?		●				●				●		●	●			
– les méthodes de chalutage	●	●							●					●			4
Information et sensibilisation du public																	
Diffusion de l'information / formation des scientifiques, pêcheurs, organismes de conservation et décideurs		●	●	●			●		●	●	●		●				●
Diffusion de l'information / formation du public		●	●				●				●		●				●

LÉGENDE

- L'activité a été signalée
- S.O. Sans objet
- 1 Un PAN a été préparé pour certains territoires d'outre-mer britanniques dans l'Atlantique Sud
- 2 À l'examen dans une pêche opérant dans le Sud Atlantique
- 3 Des mesures efficaces pour combattre la pêche INDNR sont en place, à l'exception de Tristan da Cunha
- 4 Collaboration avec les Parties et les États de l'aire de répartition pour planifier et mettre en œuvre des mesures de conservation